



Schweizerischer Verband der Einwohnerkontrollen (SVEK)
Association suisse des contrôles des habitants (ASCH)
Associazione svizzera del controllo abitanti (ASCA)

Rapport annuel 2009/2010 du Président

ASCH – une association entre exécution de tâches et prestation de service

Peu de choses ont changé au niveau du contrôle des habitants durant de nombreuses années. De petites modifications légales ont été mises en œuvre dans différents domaines de notre activité. Avec la création du passeport biométrique et du fait que la demande doit en être faite auprès des services cantonaux, une tâche importante qui nous incombait disparaît soudainement. Mais ce n'est pas tout: la suppression de la carte d'identité menace, risquant de supprimer une autre de nos activités. À l'inverse, l'harmonisation des registres et la cyberadministration engendrent de nouvelles tâches exigeantes pour les services des habitants. L'ouverture et la mobilité sont de mise. En effet, il est nécessaire de faire preuve de mobilité – notion bien connue en gymnastique – pour réaliser le grand écart entre l'ancienne exécution de tâches et la nouvelle orientation vers les prestations de service. C'est pourquoi je vous invite à vous maintenir en forme et à oser ce grand écart dans un contexte tendu! L'ASCH vous soutient en vous fournissant les informations les plus récentes et en vous proposant des formations variées et d'actualité.

Thèmes principaux

- Passeports biométriques
- Cyberadministration (ASCH en qualité d'organisation chef de file)
- Harmonisation des registres
- Enregistrement du nom des personnes étrangères
- Carte journalière communale
- Révision des statuts

Passeports biométriques

Le 17 mai 2009, le peuple suisse a accepté les passeports biométriques, avec une très faible majorité de 5680 voix. Il était dès lors clair que les passeports suisses (dans un premier temps) devraient être demandés dès le 1^{er} mars 2010 dans les centres de saisie cantonaux et non plus auprès des services des habitants des communes. Si tout se passe comme le souhaite le Conseil fédéral, les demandes de cartes d'identité (biométriques!) seront également centralisées à partir du 1^{er} mars 2012.

Stop! Le Service public dans les villes et les communes ne doit pas disparaître aussi simplement. La Commission des institutions politiques (CIP) du Conseil des États a accepté à une large majorité une initiative parlementaire selon laquelle la Loi sur les documents d'identité devrait préciser qu'il est toujours possible d'établir les cartes d'identité habituelles, non biométriques. Un petit pas a de nouveau été fait pour conserver la carte d'identité dans

les services des habitants des communes. La CIP du Conseil national peut ainsi commencer à élaborer un projet d'amendement de la Loi sur les documents d'identité. L'initiative parlementaire Germann («Cartes d'identité. Garantir les compétences cantonales dans la loi sur les documents d'identité») et l'initiative du Canton de Thurgovie pour la modification de la Loi fédérale sur les documents d'identité des ressortissants suisses (Loi sur les documents d'identité, LDI), qui présentent une grande importance pour nous, sont encore en suspens.

L'ASCH s'est engagée avec conviction dans cette affaire (p. ex. en adressant des lettres aux membres de la commission et en effectuant un travail de lobby auprès des conseillers nationaux) et espère qu'une solution conviviale pour les citoyens sera trouvée.

Cyberadministration

La demande de financement déposée par Peter Rütimann (sur mandat de l'ASCH) auprès de la Direction opérationnelle «cyberadministration Suisse» en vue d'élaborer un concept global dans le projet prioritaire A1.12 (Annonce d'arrivée dans une commune/de départ d'une commune, de changement d'adresse) a été acceptée le 4 mars 2010. Le projet pour lequel l'ASCH est l'organisation chef de file profitera ainsi d'un soutien financier dans le cadre de la troisième phase de mesures de stabilisation conjoncturelle de la Confédération. Il s'agit d'un montant de 260 000 francs pouvant être investi en 2010 dans ce projet, essentiel tant pour les citoyens et citoyennes que pour les services des habitants.

Harmonisation des registres

L'harmonisation des registres arrive lentement à son but. Selon les déclarations de l'Office fédéral de la statistique, tous les objectifs n'ont pas encore été atteints à 100 %. Toutefois, les responsables sont convaincus que les données harmonisées seront disponibles à temps pour le recensement de la population 2010.

- sedex, la plateforme d'échange sécurisé des données administratives, fonctionne sans problème et doit encore recevoir des applications complémentaires, p. ex. des annonces de départ automatisées circulant entre les services des habitants.
- Le numéro AVS a été introduit, parfois manuellement, dans les registres des habitants.
- L'attribution des identificateurs fédéraux de bâtiment (EGID) et de logement (EWID) aux personnes figurant dans les registres des habitants a progressé diversement selon les cantons ou communes.
- Le processus de correction des données dans les registres officiels, souhaité par l'Office fédéral des assurances sociales, a occasionné quelque désarroi. Dans le cadre d'un «exercice du feu», l'ASCH a offert son aide pour trouver une solution pragmatique et conviviale et l'a recommandée à ses membres. Etant donné qu'en dehors des services des habitants, d'autres services administratifs (agences AVS, offices d'état civil et des migrations, OFS) étaient concernés et que la communication de la réglementation a été négligée, il en a résulté une certaine confusion. Néanmoins, la situation s'est entre temps calmée.

L'harmonisation des registres a engendré un travail colossal pour les services des habitants. Mais il ne faut pas oublier que ce travail a permis d'améliorer considérablement la qualité de nos registres et a créé une base précieuse pour d'autres applications (p. ex. la cyberadministration).

Enregistrement du nom des personnes étrangères

Depuis des années, l'enregistrement ou l'orthographe des noms est un thème brûlant dans les services des habitants. Pour mettre fin à ces discussions, le Comité a décidé de s'adresser au Conseil fédéral. La réponse de Mme Widmer-Schlumpf, conseillère fédérale, se réfère à l'Accord de Schengen et aux dispositions légales applicables en l'espèce. C'est pourquoi il convient d'introduire, comme nom officiel, le nom inscrit dans le registre informatisé Infostar dans les cas où un événement d'état civil a lieu en Suisse. Dans tous les autres cas, le nom est choisi en fonction du passeport étranger. Les prestataires de logiciels doivent tenir compte du choix différent des noms dans le registre.

Carte journalière communale

L'augmentation du prix des cartes journalières communales, qui sont vendues dans de nombreuses communes par les services des habitants, a suscité beaucoup d'émoi. On ne peut tout simplement pas comprendre pourquoi cette augmentation de prix doit s'accompagner d'une limitation d'utilisation. À partir du mois de décembre 2010, la carte journalière ne pourra plus être utilisée qu'à partir de 9h00 en semaine. Avec l'Union des villes suisses, l'Association des communes suisses et de nombreuses associations locales, l'ASCH s'est opposée à la mort programmée de ce titre de transports très apprécié de la population suisse.

Révision des statuts

Les statuts de notre association, établis dans les grandes lignes en 1971 et rafraîchis en 2001, nécessitent un examen approfondi. Le Comité y a découvert différentes lacunes, qui ne sont pas que cosmétiques. La formation continue de nos membres p. ex. – certainement une des tâches principales d'une organisation faîtière – n'était même pas mentionnée. Après trois lectures au sein du Comité, le projet a été présenté à un juriste de l'association pour qu'il l'examine, puis transmis aux membres pour consultation. Les nouveaux statuts, qui prévoient également une modification du nom de l'association, ont reçu en général un accueil favorable chez nos membres. Outre quelques propositions de modifications marginales, il a également été demandé de modifier le nom de notre association. La raison en est le changement survenu au niveau des tâches qu'assument les services des habitants. Le contrôle des habitants s'est transformé dans un nombre toujours croissant de villes et de communes en service aux habitants. De la sorte, le caractère de prestation de services de notre activité est mis en avant. Après d'abondantes discussions au sein du Comité, les noms suivants devront être soumis au vote lors de la prochaine assemblée générale:

- **Verband Schweizerischer Einwohnerdienste (VSED)**
- **Association suisse des services des habitants (ASSH)**
- **Associazione svizzera dei servizi agli abitanti (ASSA)**

Le Comité et le Président sont convaincus d'avoir franchi, grâce aux nouveaux statuts et noms, un pas important pour que le travail de notre association soit couronné de succès à long terme.

Thèmes divers

Comme toujours, il est régulièrement fait appel à l'ASCH dans des domaines variés:

- Groupe d'accompagnement de l'harmonisation des registres (groupe spécialisé de l'OFS, représentation: Stephan Wenger)
- Orthographe des noms officiels (groupe de travail de l'ODM, représentation: Verena Burgermeister)
- Normes eCH (groupe spécialisé de l'ISB, représentation: Katrin Aeberhard, Roger Meili et Erika Bucher Huwyler)

- Annonces de tiers (groupe de travail, direction: Daniela Fusco, représentation: Matthias Beuttenmüller)
- Unique Person Identification, UPI (commission de gestion de la CdC, représentation: Stephan Wenger)
- Brevet fédéral de «spécialiste communal(e)» (représentation: Katrin Aeberhard et Stephan Wenger)

Durant l'exercice 2009/2010, l'ASCH a été invitée par la Confédération à prendre position dans le cadre de cinq procédures de consultation.

Comité

Le Comité a fourni un excellent travail. Les thèmes qui concernent notre association ont été traités lors de ses six séances (dont une séance de deux jours à Locarno). Sous la direction du Président Stephan Wenger (Saint-Gall), les sept membres du Comité sont compétents dans les secteurs suivants:

- Secrétariat: Walter Allemann (Wettingen)
- Tenue des procès-verbaux: Bernarda Perren (Zermatt)
- Gestion de la trésorerie et des mutations: Heinz Gallus (Coire)
- Formation continue: Katrin Aeberhard (Lucerne)
- Information / site Internet: Stephan Wenger (Saint-Gall)
- Tâches spéciales / traductions: Verena Burgermeister (Bienne) et Gabriele Pozzoni (Locarno)

Avec le départ de Michel Zeller (Montreux), deux sièges du Comité sont désormais vacants. Le droit des Romands à les occuper est incontestable. Il est regrettable que les recherches du Comité soient restées vaines jusqu'ici, malgré un appel à l'aide écrit et de nombreuses conversations téléphoniques avec des collègues francophones. Malgré tout, le Comité se prononce en faveur de la diversité linguistique de notre association et reste confiant de pouvoir à moyen terme accueillir en son sein des collègues romands.

Formation continue

Les activités de l'ASCH dans le domaine de la formation continue se développent de façon très réjouissante. Tant les cours de base que les cours spécialisés sont bien fréquentés et appréciés des participants et participantes. L'offre en matière de conduite des collaborateurs dans les services des habitants se développe en 2010 et est entrée dans le programme des cours. Ce séminaire pratique de trois jours s'adresse aux personnes assumant des fonctions de conduite, qui souhaitent réfléchir sur leurs aptitudes à diriger le personnel et à les améliorer.

L'Association des communes suisses (ACS) a demandé à l'ASCH de faire partie de l'organe responsable du brevet fédéral de «spécialiste communal(e)». Le projet vise à élaborer un règlement d'examen et des directives pour le brevet fédéral qui doit être créé dans le cadre de la formation professionnelle supérieure.

Information

Le site Internet <http://www.contrôle-habitants.ch> retient toujours plus l'attention. Il est devenu l'outil d'information principale de l'ASCH, remplaçant les communications transmises sur papier. Nos actualités (News) sont bien présentées; le contenu des thèmes spécialisés doit encore être augmenté. Les cotisations des membres permettent de maintenir ce support vivant.

Assemblée générale

La 60^e assemblée générale – occasion de souffler quelques bougies – a eu lieu les 4 et 5 juin 2009 à Saint-Gall. Elle s'est tenue dans la nouvelle salle de congrès Einstein, trouvant là un cadre approprié tant pour échanger des propos sur des thèmes spécialisés que pour vivre une manifestation mondaine. Le deuxième jour a été consacré au réseautage, profitant d'un temps estival radieux.

Pour sa 61^e assemblée générale, l'ASCH sera reçue par la Ville de Zoug. Les 6 et 7 mai 2010, les membres de l'ASCH se retrouveront au Casino de Zoug pour cette rencontre annuelle. Le Comité d'organisation, dirigé par Mélanie Schenker, nous a composé un programme attrayant. J'espère que j'aurai l'occasion de saluer le plus grand nombre d'entre vous à cette occasion.

Remerciements

A la fin de cette année intense, je souhaite remercier tous ceux qui ont apporté leur soutien à l'ASCH. Mes remerciements s'adressent:

- à mes collègues du Comité, sans l'engagement désintéressé desquelles la conduite d'une association nationale ne serait pas possible;
- aux membres actifs dans des groupes de travail et aux collègues des associations cantonales des contrôles des habitants, qui défendent les intérêts des systèmes d'annonce.
- aux deux réviseurs qui ont contrôlé avec sérieux notre trésorerie et notre comptabilité;
- aux spécialistes de la traduction travaillant à la Ville de Bienne et au Tessin, pour la qualité et la rapidité de leurs prestations;
- à notre partenaire, Peter Rütimann, pour la planification, l'exécution et l'évaluation professionnelles des offres de formation continue de notre association;
- aux associations partenaires pour leurs précieux contacts;
- à nos plus de 300 membres qui s'engagent en faveur de notre association en ces temps difficiles, et permettent que le système d'annonce fonctionne bien sur le plan suisse.

Saint-Gall, le 4 avril 2010

Stephan Wenger, Président de l'ASCH